



Le 23 avril 2009

La CGSS de La Réunion par la voix du directeur de sa branche maladie répond aux interrogations de la CSMF Réunion.

Depuis le 22 avril, la Caisse Nationale a pris le relai de la caisse locale pour rembourser les feuilles de soins électroniques. Les actes télétransmis entre le 15 et le 21 vont être réglés d'ici la fin de la semaine, tout comme ceux qui sont télétransmis à partir du 22. Les paiements devraient, à partir de la semaine prochaine, ne plus subir de retard.

Les feuilles de soins papier par contre, ne seront remboursées aux assurés, que lorsque la grève sera terminée.

Rappelons que l'objet de cette grève est l'extension pour La Réunion des accords salariaux obtenus par les caisses des Antilles.

CSMF Réunion

903, rue de Cambuston – 97440 SAINT ANDRE

Tél. 02 62 26 98 91 Fax. 02 62 26 98 91 E.mail : csmf974@orange.fr